



16

févr.
2017

▲ Niv. 2

L'État a
répondu

Ukraine

n° 40/2015

Création de l'alerte : 02 avr. 2015

Harcèlement en Crimée (Ukraine) des journalistes Natalya Kokorina et Anna Andrievska par des fonctionnaires russes

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Harcèlement et intimidation de journalistes

AUTEUR : FEJ/FIJ

Toutes les activités du Conseil de l'Europe concernant la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol doivent se comprendre en pleine conformité avec les termes de la décision CM/Del/Dec(2014)1196/1.8 et des décisions ultérieures du Comité des Ministres condamnant l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie et confirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Selon les informations portées à notre connaissance, le 6 mars 2015, des agents du FSB, services secrets russes, ont perquisitionné les domiciles des parents des journalistes Natalya Kokorina et Anna Andrievska dans la péninsule de Crimée. Le même jour, N. Kokorina était mise en détention, l'accès à son avocat lui étant dans un premier temps refusé. Elle a été finalement libérée après six heures de détention pour lesquelles aucune raison n'a été donnée.

Un ordinateur appartenant au père d' Anna Andrievska a été emporté. Anna, qui est membre du Syndicat des Médias Indépendants d'Ukraine (IMTUU) a été accusée d'activités anti-Etat. Les accusations se fondent sur un article publié en décembre 2014, qui selon les autorités « avait pour but de violer l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie ». Si elle est reconnue coupable, elle risque jusqu'à 5 ans de prison.

Les deux journalistes travaillaient pour le portail d'actualités du Centre de Crimée pour le journalisme d'investigation. Après l'annexion de la Crimée par la Russie l'année dernière, le centre, initialement basé à Simferopol, a été forcé de se délocaliser à Kyiv après que son personnel ait fait l'objet d'attaques, de harcèlement et de restrictions juridiques par les autorités. Andrievska a déménagé à Kyiv début mai 2014 mais sa famille est restée en Crimée.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

 Article sur le site internet de la FIJ : "La FIF et la FEJ condamnent les répressions commises contre deux journalistes en Crimée" (anglais)

RÉPONSES DE L'ÉTAT



16 févr. 2017 | Réponse du Gouvernement ukrainien

 Position officielle de l'Ukraine